



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUIN 2020

Le **jeudi 4 juin 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 mai 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Étaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Vincent SGARLATA

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Franck LEBRET à François CRAMILLY, Robin DAVID à William GUILLARD

### **Absent(s) non excusé(s):**

Sébastien PETIT, Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Juan Carlos VEGAS

### **Absent(s) excusé(s):**

Patrick GIRAUD

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

## ----- **DEMANDE DE PROROGATION AD'AP 076 54015E0168 D'UNE ANNEE - CM/20/055**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal Le Trait-Yainville (SITY) a été dissout le 31 décembre 2017.

Par conséquent, la responsabilité de la mise en accessibilité de 4 des 9 établissements recevant du public (ERP) rattachés à l'agenda d'accessibilité du SITY a été transférée à la commune du Trait. Ces 4 ERP sont les suivants :

- Salle de sport Léo Lagrange,
- Stade Pierre de Coubertin,
- Bibliothèque Gérard Philipe,
- Conservatoire de Musique et de danse du Val de Seine

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 septembre 2015, la commune a adopté un Ad'AP communal prenant fin au 31 janvier 2021. Afin de pouvoir intégrer ces 4 nouveaux ERP à l'Ad'AP communal, il est nécessaire

d'échelonner le calendrier des travaux et de procéder à une demande de prorogation du calendrier initialement prévu auprès des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) d'une année (31 janvier 2022).

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande de prorogation du calendrier initialement prévu et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de prorogation auprès de la DDTM.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

**VU** l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

**VU** le décret n°2019-1377 du 16 décembre 2019 relatif au suivi d'un agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

**VU** l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public,

**VU** l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire.

**ÉMET un avis favorable** à la demande de prorogation d'une année de l'Ad'AP communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter ladite demande de prorogation auprès des services de la DDTM.

**CHARGE** Monsieur le Maire à procéder aux dépôts de demande d'autorisation de travaux préalablement à la mise en œuvre des actions de mise en accessibilité de ces 4 ERP, dès notification de l'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA).

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 076-217607092-20200525-CM\_20\_055B-DE

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	26	pour: 20 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le  
04 juin 2020

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

